

reconnaissant le droit de chaque pays d'établir ses propres niveaux de protection environnementale, renforcer à cette fin les partenariats coopératifs, en mettant particulièrement l'accent sur l'obtention d'un air plus pur, en améliorant l'accès à une eau salubre et à des services d'hygiène publique, et en renforçant les capacités nationales et régionales de gestion intégrée des ressources en eau et de gestion des déchets.

Consulter et coordonner aux niveaux national et régional, le cas échéant, dans le but d'assurer que les politiques économiques, sociales et environnementales se soutiennent mutuellement et contribuent au développement durable, en s'appuyant sur les initiatives existantes entreprises par les organisations régionales et internationales pertinentes.

Soutenir des initiatives telles que la Table ronde de l'hémisphère sur une production plus propre pour faire avancer nos efforts en faveur de la promotion de partenariats entre le gouvernement, l'industrie et la société civile, et faire progresser les plans d'action, le cas échéant, et le Réseau mondial d'information sur une production plus propre, lancé lors du Sommet international sur la prévention de la pollution, qui a eu lieu en 2000 à Montréal.

Promouvoir et soutenir la mise en œuvre, au niveau national, des priorités d'action établies dans la *Déclaration de Babia sur la sécurité chimique*, et en particulier celles visant à élargir l'accès du public à l'information sur les substances toxiques, et à renforcer les capacités dans ce domaine.

Promouvoir l'amélioration de la gestion de l'environnement au niveau municipal, notamment au moyen d'échange d'information entre les communautés locales, de l'élaboration de technologies écologiques saines et de la promotion de partenariats pour faciliter, le cas échéant, le transfert de technologies, la création de capacités, incluant le renforcement des institutions et des services locaux, et soutenir des initiatives telles que l'Initiative sur la pureté de l'air de la Banque mondiale et les programmes de la BID dans ce domaine.

Faire progresser la conservation, au niveau de l'hémisphère, des plantes, des animaux et des écosystèmes par, le cas échéant : la création de capacités, l'élargissement des réseaux de partenariats et des systèmes de partage de l'information, y compris du Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique; la collaboration à la lutte contre le commerce illégal d'animaux sauvages; le renforcement des ententes en matière de coopération pour les zones naturelles protégées terrestres et marines, incluant les parcs attenants à la frontière et les zones importantes pour les espèces communes; le soutien des mécanismes régionaux de conservation de l'écosystème; l'élaboration d'une stratégie hémisphérique pour soutenir la protection des espèces sauvages migratrices dans l'ensemble des Amériques, avec l'engagement actif de la société civile et en promouvant les objectifs et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la *Convention pour la lutte contre la désertification*.